

## SUR LA THÉORIE DES CAISSES DE PENSION

PAR

L. LINDELÖF  
à HELSINGFORS.

Lorsqu'on veut se rendre compte de l'état d'une caisse de pension, il faut calculer d'un côté la valeur actuelle de ses revenus et de l'autre celle de ses dépenses, parmi lesquelles figurent surtout les engagements de la caisse soit envers les sociétaires eux-mêmes, soit envers leurs familles. Ce calcul doit, pour être complet, embrasser non seulement les sociétaires ou membres actuels, mais aussi les membres futurs. Tant qu'il s'agit des membres actuels, le calcul peut s'effectuer par les règles ordinaires de la théorie des rentes viagères, pourvu que les éléments statistiques nécessaires soient donnés. Le calcul relatif aux membres futurs est ordinairement sujet à plus de difficulté et d'incertitude. Cependant il y a un cas où ce calcul peut se faire presque avec la même certitude que pour les membres actuels; c'est celui où le nombre des membres actifs (c. à d. de ceux qui ne sont pas encore pensionnés) reste constant. Pour ce cas j'ai été conduit, en examinant l'état de quelques caisses particulières,<sup>1</sup> à employer un procédé, qui me semble très commode et en même temps aussi rigoureux que possible. Ne l'ayant pas rencontré ailleurs, j'ai cru qu'il pourrait mériter d'être porté à la connaissance de ceux qui s'occupent de telles enquêtes.

---

<sup>1</sup> Deux de ces enquêtes ont été publiées sous les titres: *Statistisk undersökning af ställningen i Finska Skolstatens Pensionskassa vid 1892 års ingång*, Helsingfors 1892, et *Nytt bidrag till belysande af ställningen i Folkskollärarenes i Finland enke- och pupill-kassa*, Helsingfors 1893. La troisième, qui vient d'être terminée, est relative à la caisse de pension des marins finlandais.